

JML19 / il y a trois semaines

[SIA vente d'arme entre particuliers](#)

Bonjour

Je viens de vendre ma Savage 222 Rem entre particulier.

Je suis allé chez un armurier avec l'acheteur.

Celui ci a fait la transaction sur son ordinateur, la première chose qu'il m'a demandé, c'est le numéro RGA de l'arme, ensuite son numéro de série.

Une fois l'arme trouvée, il a aussi trouvé le propriétaire de l'arme.

Avec nos deux numéro SIA, il a pu faire le transfert.

Comme c'est moi qui ai mis l'acheteur Marcel sur le SIA j'ai demandé à l'armurier d'aller sur le site de l'acheteur pour valider la transaction.

J'ai constaté qu'il était devenu le détenteur de l'arme.

Je retourne à la maison confiant mais pas trop, je me connecte à mon SIA, bien sur je suis aussi détenteur de l'arme.

J'ai une notification comme quoi j'ai fait une vente d'arme dans le SIA.

Citation

Vous venez de céder l'arme Axxxxxx à Cxxxxx MARCEL, numéro SIA de MARCEL Cxxxxxxx, certifiée par EUROPECH'ASSE 19, Numéro de l'opération 2xxxxxx. Si vous n'êtes pas à l'origine de cette cession, veuillez le signaler à votre préfecture de rattachement via le formulaire de contact
21/07/2022 - Râtelier

Je croyais vraiment que mon arme devait disparaître de mon râtelier numérique, mais non il y a maintenant deux détenteurs pour cette arme.

J'ai appelé la Préfecture pour savoir pourquoi l'arme n'avait pas disparu de mon râtelier.

J'ai appris que la préfecture venait de recevoir une demande d'enquête pour cette transaction.

D'après la personne très sympathique de la Préfecture, c'est une enquête simple.

Ensuite j'ai reçu sur mon adresse email un message du SCAE.

Citation

Bonjour,

Le 21/07/2022, l'arme Axxxxxxx a été validée. Elle est ajoutée au statut "Pour vente entre particuliers" dans le livre de police de EUROPECH'ASSE 19.

Cordialement,

Système d'informations sur les armes

Service Central des Armes et Explosifs
Ministère de l'intérieur
Administrateur système : Service Central des Armes et Explosifs

L'arme est toujours détenue par deux personnes, il y a eu intervention de l'Armurier, du SCAE et de la Préfecture pour cette vente entre particulier.

JML19 / il y a trois semaines

[Re: SIA vente d'arme entre particuliers](#)

Bonjour

J'avais une autre procédure dans la tête.

Lorsque j'ai acheté chez FIESINGER mon PARDINI SP New, les armuriers étaient sur le SIA mais pas les particuliers.

Je m'inscris sur le SIA quand arrive le temps pour les Chasseurs, aucune arme dans le râtelier.

Puis un jour FIESINGER m'appelle, il me dit le PARDINI est encore dans notre râtelier et je pars à la retraite la boutique ferme.

Ce que je savais déjà, il me demande vous n'avez pas un compte SIA ? Je réponds oui, je viens de le faire en tant que chasseur et je n'ai aucune arme.

Donnez moi votre numéro SIA et je vais transférer l'arme.

Je le donne, je vérifie, je vois apparaître l'arme.

Au bout d'une demi heure, il me rappelle et me demande, vous avez l'arme ?

Je réponds oui, il me dit, elle est encore chez moi, je pense qu'il y a quelque chose à faire pour qu'elle disparaisse du râtelier de l'armurerie, je crois qu'il faut l'accepter.

Je vérifie et j'arrive à un moment à faire apparaître le bouton pour accepter l'arme.

L'arme passe en Détenue dans mon râtelier et au bout de dix minutes, je le rappelle.

Là il me dit, c'est bon, elle a disparu du râtelier de l'armurerie.

J'en avais donc conclu que lorsque l'acheteur accepte l'arme, elle disparaît du râtelier du vendeur.

Mais cela ne semble pas être dans tous les cas.

J'ai envoyé par l'intermédiaire du SIA un message pour arme plus détenue, bouton Signaler une erreur, ensuite l'option je ne possède pas ou je ne possède plus cette arme .

J'ai joint les messages reçus du SCAE et du SIA, la Savage 222 a disparu de mon râtelier numérique.

C'était bien un bug, lorsque l'acheteur accepte l'arme, celle ci doit disparaître de votre râtelier numérique.
